



MAIRIE
DE

MAY-SUR-ORNE

☎ 02.31.79.80.93.

📠 02.31.79.56.55.

Compte rendu du Conseil Municipal De MAY SUR ORNE

Séance du Vendredi 7 Octobre 2011

Convocation du 30/09/2011

Le Vendredi 7 Octobre 2011, 18 heures 30, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni au lieu habituel de ses séances, au nombre prescrit par la Loi et sous la présidence de Monsieur Martial DESFLACHES, Maire.

Etaient présents :

Monsieur DESFLACHES Martial, Maire,

Messieurs PAGNY Laurent, GALODÉ Georges, LOQUE Raymond, NAUDIN André,

Mme LELONG Nadine, Adjoints au Maire,

Mesdames GIGAN Chislaine, MBOMA Lorencia, MÉNARD Christiane, PÉRON Emmanuelle, Conseillères Municipales,

Messieurs DESMORTREUX David, GALLET Xavier, Conseillers Municipaux.

Pouvoirs :

Monsieur CACHELOU Christophe à Monsieur GALODÉ Georges

Monsieur TROUSSICOT Nicolas à Monsieur DESFLACHES Martial

Absents excusés :

Mme BOULLEAUX Marie-Laure

Absents :

Messieurs CURE Thierry, SURIRÉ Olivier, THOREL Fabrice, et TRAVERS Jean.

Formant la majorité des membres en exercice

I – Secteur Jeunesse - École

1. Convention d'animation : proposition de la Ligue de l'Enseignement

Monsieur LOQUÉ a présenté la convention qui liera la Commune avec « La Ligue de l'Enseignement » pour l'animation et la mise en place d'un projet enfance / jeunesse sur le territoire des trois Communes de May sur Orne, Clinchamps sur Orne, et Laize la Ville.

Cette convention, d'une durée d'un an, courra du 1^{er} Octobre 2011 au 30 Septembre 2012. Elle prévoit une collaboration et un projet commun sur les trois Communes.

Centre de Loisirs Sans Hébergement

Pendant les petites vacances (Automne, Hiver et Printemps), les activités seront regroupées à Clinchamps au centre « Les 4 Saisons ». Un bus assurera le transport des enfants de May sur Orne à Clinchamps.

En Juillet, le centre sera ouvert à May sur Orne.

L'éventualité de faire un accueil le mercredi et au mois d'Août sera étudiée en cours d'année suivant les besoins.

Local des Ados

Pour les adolescents, un animateur ou animatrice sera recruté et mis à disposition des jeunes de May sur Orne pour $\frac{3}{4}$ du temps et pour $\frac{1}{4}$ sera à Clinchamps sur Orne. Des échanges interlocaux sont prévus.

Interclasse du midi

Trois midis par semaine, l'animateur interviendra à l'école primaire pour proposer et animer des activités ludiques et d'éveil.

Le budget annuel prévisionnel, comprenant le financement de l'animateur, l'encadrement et le fonctionnement du Centre de Loisirs Sans Hébergement, s'élève à 30 483 € pour May sur Orne. Ce projet ainsi présenté est accepté à l'unanimité par les membres du Conseil Municipal qui autorise Monsieur Le Maire à signer la convention.

2. Proposition de Barème d'aide aux familles pour le CLSH

A la demande de la Caisse d'Allocations Familiales, depuis cette année, le coût journalier au Centre de Loisirs est variable selon le quotient familial. Pour l'année scolaire, trois prix sont demandés : 22 – 23 – 24 € par jour. Face à ces changements, la Commission Jeunesse, dans le souci d'adapter les aides Communales au prix de la journée, a proposé au Conseil Municipal qui les a acceptés à l'unanimité les montants suivants :

- QF<600 : 9.50 €/ jour
- 600<QF<700 : 8.50 €/ jour
- 700<QF<850 : 6.50 €/ jour
- 850<QF : 4.50 €/ jour

Ainsi en déduisant l'aide de la CAF, le montant restant à la charge d'une famille pour une journée sera compris entre 7.77 € et 14.77 € selon les tranches définies.

3. Matériel de vidéo projection : proposition

Lors du budget prévisionnel, une somme de 1 200 € avait été retenue pour l'achat d'un vidéo projecteur avec ordinateur portable.

Pour l'école primaire, Monsieur LOQUÉ a présenté 4 devis. Le Conseil Municipal a retenu celui proposé par « Office Dépôt » pour la somme de 1 080 €

II - Voirie

1. Eclairage rue du Lavoir : devis

Monsieur NAUDIN fait part au Conseil Municipal du mauvais éclairage existant actuellement sur le chemin situé parallèlement à la place du Lavoir. Pour remédier à cet état, Monsieur NAUDIN recommande la mise en place de deux potences d'éclairage et propose un devis établi par le SDEC qui prend en charge une partie des travaux. Il reste à régler la somme de 953.27 € correspondants à la participation communale.

Après en avoir débattu, le Conseil Municipal accepte à l'unanimité le devis présenté.

III - Finances

1. Détermination du taux de la Taxe d'Aménagement

Dans le cadre de la réforme de la fiscalité de l'aménagement, Madame LELONG informe les membres du Conseil Municipal que les nombreuses taxes et contributions (notamment la Taxe Locale d'Equipement) sur les dossiers de construction seront supprimées.

Au 1^{er} Mars 2012, est instaurée la Taxe d'Aménagement. Les Communes sont tenues de prendre la délibération correspondante avant le 30 Novembre 2011.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal de May sur Orne décide :

- d'instituer un taux de 5% sur l'ensemble du territoire communal
- d'exonérer totalement en application de l'article L 331-9 du code de l'urbanisme les taxes sur l'habitat social

IV – BÂTIMENTS

1. Eclairage Public du Stade

Monsieur NAUDIN demande au Conseil Municipal son accord pour augmenter la puissance des projecteurs du stade de 500 à 1000 watts. En effet, les mâts disposés à une hauteur de 16 m n'éclairent pas le stade dans sa totalité. Le coût de ces travaux est estimé à 8 392 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal accepte ce devis par 13 voix et 1 abstention (X. Gallet).

2. Escaliers escamotables Mairie

Monsieur NAUDIN propose au Conseil Municipal plusieurs devis pour la mise en place d'escaliers escamotables à la Mairie.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal donne un avis favorable à la réalisation de ces travaux et accepte le devis le moins disant pour un montant de 1 200 €

3. Parvis de la Mairie

Monsieur NAUDIN propose au Conseil Municipal plusieurs devis pour la réalisation du parvis de la Mairie côté parc.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal accepte à l'unanimité la proposition de l'entreprise HD Maçonnerie pour un montant de 6 100 €

4. Remplacement du revêtement du mur de l'Eglise

Monsieur NAUDIN propose au Conseil Municipal plusieurs devis pour le changement de la moquette de l'église située autour de l'autel. Le coût de l'opération est évalué à 1647.72 TTC €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal accepte par 11 voix pour et 3 contre (M. Desflaches, X. Gallet, et E. Péron) la réalisation de ces travaux.

V – Commission Fêtes & Cérémonies

1. Compte-rendu de la fête communale

Monsieur GALODÉ rapporte aux membres du Conseil Municipal le déroulement de la fête communale du week-end du 25 Septembre dernier. Il est à noter une bonne participation de la population aux festivités proposées ; les trois jours ont débuté avec le spectacle de music-hall « soirée cabaret » le vendredi soir, concours de pétanque, lampions et feu d'artifice le samedi avec applaudissements du public, foire à tout, messe en musique, dépôt de gerbes, discours et vin d'honneur le dimanche.

A cette occasion, la Municipalité tient à remercier tout particulièrement le personnel communal pour son dévouement.

VI – Intercommunalité

1. Secteur économique : compte-rendu de la manifestation du 4/10/2011

Monsieur PAGNY fait part au Conseil Municipal du résultat de la rencontre organisée le 4 Octobre dernier entre les acteurs économiques de l'Intercommunalité et les Elus.

En premier lieu, une présentation de la Communauté de Communes de la Vallée de l'Orne leur est exposée, puis les grandes directives du développement économique du secteur. Cette rencontre est une première prise de contact avec les entreprises du territoire.

VII – QUESTIONS DIVERSES

Devis place du Lavoir

Monsieur NAUDIN informe le Conseil Municipal que la chaussée de la place du Lavoir est dans un état de détérioration considérable. Le coût de cette remise en état, avec un reprofilage et la pose d'un enduit tricouche sur la place et le chemin est estimé à 11 000 €HT à la charge de la Commune.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal donne son accord à l'unanimité. Les travaux sont prévus à compter de la mi-Novembre.

Dossier NITRO-BICKFORD

Monsieur Le Maire rappelle au Conseil Municipal l'enquête sur la demande d'autorisation d'exploiter des installations pyrotechniques sur la Commune de Boulon et l'avis de cette Commune sur le dossier.

Après connaissance de la décision de la Commune de Boulon, et après en avoir débattu, le Conseil Municipal donne à l'unanimité un avis défavorable à l'extension de l'exploitation de la société Nitro-Bickford.

Concours des Villages Fleuris

Monsieur GALODÉ a inscrit la Commune de May sur Orne au concours des Villages Fleuris qu'organise chaque année le Conseil Général du Calvados.

Le 30 Septembre dernier, les résultats du concours étaient annoncés. Malgré de bonnes critiques sur la réussite du fleurissement aux alentours de la Mairie et de l'Eglise, May sur Orne n'a pas obtenu de prix.

La Municipalité félicite le personnel chargé du fleurissement de la Commune, et invite la population à fleurir les jardins pour parfaire l'ensemble.

Blocs de cailloux

Monsieur GALODÉ informe le Conseil Municipal que des blocs de cailloux de plusieurs tonnes ont été installés sur les bords de l'Orne afin de sécuriser les rives aux piétons et véhicules.

Le Maire,

Séance levée à 20h30.